



Carine Laurent-Boutot

Maitresse de conférences hors-classe en droit privé et Sciences criminelles –
Section 01

Université d'Orléans – Faculté de droit, d'économie et de gestion

Rattachement principal : Centre de recherche juridique Pothier UR 1212 –
Université d'Orléans

Adresse professionnelle : Faculté de droit, d'économie et de gestion,
Rue de Bois, BP 6739, 45067 Orléans Cedex.

Téléphone : 06-63-03-21-90

Adresses électroniques : carine.laurent-boutot@univ-orleans.fr ;

Fonctions administratives

- Depuis juin 2023 : Co-présidente de la section 01 – Droit privé et sciences criminelles de la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Orléans
- Depuis juin 2023 : Membre du bureau du Centre de recherche juridique Pothier UR 1212, Représentante de la section 01

Coordination et Animation de la recherche

- **Représentante des chercheurs SHS** de l'Université d'Orléans dans le cadre du PIA4 Orléans-Tours *LoireVal-Health* : Université de Tours et d'Orléans, CHRU de Tours et CHRU d'Orléans, INRAE, INSERM, CNRS.
- **Coordinatrice du Groupe de réflexion pluridisciplinaire « Sciences et conscience »**, collaboration Centre de recherche juridique Pothier et CHRU D'Orléans (*cf. Infra* : organisation de manifestations).
- **Membre du Copil Régional IA**, désormais Réseau IA Loire Valley : <https://ia-loirevalley.fr>
- **Membre du Bureau** du Centre de recherche juridique Pothier

Travaux de recherche

Thèse de doctorat

« **La Cour de cassation face aux traités internationaux protecteurs des droits de l'Homme** » :

Thèse Dirigée par le Professeur Jean-Pierre MARGUÉNAUD

Mention très honorable avec félicitations unanimes du jury, autorisation de publication en l'état et proposition aux prix de thèse.

« *La CEDH a, désormais, une influence incontestable sur la jurisprudence de la Cour de cassation. La Haute juridiction applique les dispositions conventionnelles dans le respect de la hiérarchie des normes, les interprétant, parfois, de manière totalement novatrice. Elle transpose, également, les précédents rendus par la Cour EDH, démontrant que les juges nationaux et européens se sont engagés sur la voie d'un dialogue réciproque et constructif. Cette harmonie ne doit pas masquer la densité du droit conventionnel des droits de l'Homme, ni aboutir à son appauvrissement. De multiples traités sont encore méconnus, inappliqués alors qu'ils recèlent des droits spécifiques ignorés de la CEDH. La rareté des arrêts rendus sur le fondement de ces textes et l'absence de communication avec les organes supranationaux chargés de les interpréter pourrait détourner progressivement le justiciable d'une grande partie de ses droits.*

Afin d'éviter cet écueil, la Cour de cassation peut favoriser la justiciabilité de tous les traités internationaux protecteurs des droits de l'Homme, en définissant des mécanismes moins contraignants que l'effet direct. Elle peut, également, démontrer la complémentarité des normes en procédant à une application coordonnée du droit national et conventionnel tel qu'interprété par les organes supranationaux de contrôle. Elle s'impliquera, ainsi, dans un vaste mouvement de fertilisation du droit international des droits de l'Homme. »

Pour aller plus loin : <https://www.theses.fr/112975801>

Ouvrages individuels et Co-Direction d'ouvrages

*) « **Dictionnaire thématique de la Convention européenne des droits de l'Homme** », Dir. Carine Laurent-Boutot, Yannick Lécuyer, Delphine Tharaud, 2022, Pedone (477 pages).

95 auteurs, français et étrangers, universitaires et praticiens ont participé à ce dictionnaire fort de plus de 200 entrées thématiques :

« Le droit de la Convention européenne des droits de l'homme irrigue toutes les branches des droits nationaux. Droit de tous les déclassements, il est mobilisé de façon privilégiée par les juridictions internes, qu'elles relèvent des ordres judiciaires ou administratifs. Par conséquent, les juristes, praticiens comme universitaires, confirmés ou apprentis, ne peuvent plus s'affranchir d'une connaissance minimale de la matière.

Afin de faciliter cette maîtrise, le présent ouvrage s'inscrit dans une démarche singulière. Il propose d'aborder le droit de la Convention par thèmes (gestation pour autrui, données personnelles, retraite...). Il ne s'adresse donc pas exclusivement aux étudiants qui envisagent de se spécialiser en droit de la Convention, mais à tous les juristes désireux d'enrichir et de renforcer leur raisonnement par un supplément d'âme conventionnel. »

Pour aller plus loin : http://pedone.info/site/wp-content/uploads/2022/10/Présentation-Dictionnaire-thématique-de-la-Conv.EDH_.pdf

*) « **Fiches sur la Convention européenne des droits de l'Homme** », Collection Fiches, éditions Ellipses, janvier 2019 (245 pages).

Pour aller plus loin : <https://www.editions-ellipses.fr/accueil/6170-fiches-sur-la-convention-europeenne-des-droits-de-l-homme-9782340029804.html#description-scroll-tricks>

Articles – Chapitre d'ouvrage

*) **La coordination des normes dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme – CEDH Grande chambre, 22 novembre 2013, X. c. Lettonie** in Les beaux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, dir. Moustapha Afroukh, Jean-Pierre Marguénaud, à paraître aux éd° LexisNexis.

*) **La posture normative des chiens de faïence : le face à face entre les organisations internationales européennes et la Pologne** in Les postures normatives – une voie d'incarnation de la normativité, Dir. Cyril Sintez, Mare et Martin, 2024, p. 73-90.

Colloque de restitution du 24 juin 2024 : <https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=7yjA-pk3WRA>

*) **Policiers : bien maltraités** in Dictionnaire des idées reçues sur la Convention européenne des droits de l'Homme, Mare et Martin, collection Horizons européens ; 2023, p. 277 à 285.

*) **Manquer le premier épisode de la trilogie : la force normative des droits de l'Homme définis par le droit européen et international** in Être en recherche, Études en l'honneur du Professeur Catherine Thibierge, Mare et Martin, collection *Liber amicorum* ; 2023 ; p. 243 à 259.

*) **L'Europe face à la vague populiste : les postures normatives de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe** in Le constitutionnalisme face au populisme en Europe centrale, Dir. N. Haupais, T. Pouthier, P. Swedo et W. Zagorski, institut francophone pour la justice et la démocratie, coll. Transition et justice, n°32, 2021, p. 147 à 158.

*) **La garantie normative de la Convention européenne des droits de l'Homme** in « La Garantie normative – Exploration d'une notion fonction », Dir. C. Thibierge et Alii, Mare et Martin, 2021, p. 255-266.

*) **L'égalité des sexes dans Star Wars : la tectonique des forces**, C. Laurent-Boutot, D. Tharaud in « Le droit contre-attaque – L'univers de Star Wars au prisme du droit », Dir. A. Ciaudo, Y. Lécuyer, A-L. Mosbrucker, PU de Franche-Comté, 2021, p.39 à 46.

*) **Déclaration Universelle des droits de l'Homme ; Pacte de New-York relatif aux droits civils et politiques et Comité des droits de l'homme ; Pacte de New-York relatif aux droits économiques sociaux et culturels et Comité des droits économiques sociaux et culturels ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales ; Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Convention internationale des droits de l'enfant, Comité des droits de l'enfant** in « Dictionnaire juridique de l'égalité et de la non- discrimination », Dir. D. Tharaud et C. Boyer-Capelle, L'Harmattan, 2021.

*) **L'épilogue de l'affaire Babyloup : la circulation normative chaotique de la liberté religieuse** in Mélanges offerts au Professeur Jean Mouly – Voyage au bout de la logique juridique, Dir. J-P. Marguénaud, C. Radé, M.C. Meyzeaud-Garaud, X. Perrot, PULIM, 2020, p. 244-257.

*) **L'injusticiabilité des droits sociaux consacrés par les traités internationaux protecteurs des droits de l'homme** in L'injusticiabilité : émergence d'une notion ? Etudes publiées en hommage au Professeur Jacques Leroy, Dir. P. Serrand, P. Szwedko, Biblioteka Jagiellońska, 2018, p. 175-190.

*) **Le rôle du juge de droit commun dans l'application du droit externe : la composition des ordres juridiques**, O. Dubos, C. Laurent-Boutot in Traité des rapports entre ordres juridiques, Dir. B. Bonnet, LGDJ. 2016, p.741-769.

*) **La circulation normative : une manifestation de la densification normative des droits de l'Homme – L'exemple du droit au respect de la vie privée et familiale dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme**, in C. Thibierge et alii, La densification normative – découverte d'un processus, Mare et Martin, 2013, p. 477-491.

*) **La justiciabilité des droits sociaux (retour sur l'arrêt Inchenlaub, Cour de cassation, Chambre sociale, 16 décembre 2008)**, RRJ 2010, n°3, p 1269-1285.

*) **Une vision nouvelle de la vie familiale en Europe**, in La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne après le traité de Lisbonne, IDHAE, Bruylant, 2010, p 165-183.

Communications avec actes

*) **Quelles réponses de la justice face aux contentieux stratégiques : la Cour européenne des droits de l'Homme** Carine Laurent-Boutot, Delphine Tharaud in Les contentieux stratégiques, quelle place du juge dans la cité ? Dir. Caroline Boyer-Capelle et Émilie Chevalier, LexisNexis, 2024, p. 83-94.

*) **Les opinions conservatrices et rétrogrades**, Carine Laurent-Boutot, Delphine Tharaud in La pratique des opinions séparées à la Cour européenne des droits de l'homme, Dir. Marjorie Beulay, Yannick Lecuyer, Colloque de la fondation René Cassin du 13 mai 2022, Pedone, 2024, p. 65.

*) **L'usage de la force publique outrancière – A propos de l'arrêt Castellani contre France du 30 avril 2020** in La France et la CEDH (année 2020), journée organisée le 2 juillet 2020 par l'ILERI et les amis de

l'IIDH-Fondation René Cassin, *Revue des droits et libertés fondamentaux*, 2021, <http://www.revuedlf.com/cedh/lusage-de-la-force-publique-outranciere-a-propos-de-larret-castellani-contre-france-du-30-avril-2020/>.

*) **Réflexions autour des principes directeurs de l'article préliminaire du Code de procédure pénal** in *Faut-il rethéoriser le droit pénal ?* Dir. J. Leroy, *LexisNexis*, 2017, p. 181-187.

*) **Le rôle de l'Etat dans la garantie religieuse entre les personnes privées : l'approche de la Cour européenne des droits de l'homme** in *Le fait religieux dans la construction de l'Etat*, Dir. G. Giraudeau, C. Guerin-Bargues, N. Haupais, *Pedone*, 2016, p. 211-233.

*) **Les interactions entre la Cour européenne des droits de l'Homme et la Cour de cassation française : de la transposition des précédents à l'enrichissement réciproque des interprétations**, in *Journées juridiques franco-polonaises – Le jeu des influences croisées du droit français, du droit européen et du droit des autres pays européens*, *Mare et Martin*, 2013.

*) **Droit de la guerre et droits de l'enfant**, in *Les droits de l'Homme face à la guerre : d'Oradour à Srebrenitsa*, *Dalloz, Actes*, 2009, p 211-224.

Notes – observations

*) « *On ne choisit pas ses parents, on ne choisit pas sa famille...* », obs. **Cour EDH, Mandet contre France, 14 janvier 2016**, req. 30955/12, JADE : *Journal d'Actualité des Droits Européens*, <http://jade.u-bordeaux.fr>, mars 2016 : <https://revue-jade.eu/article/view/768>

*) **La filiation déduite du refus de se soumettre à une expertise biologique : lorsque les décisions d'irrecevabilité répondent sur le fond**, obs. **Cour EDH, Décision Canonne contre France, 2 mai 2015**, req. 22037/13, JADE : *Journal d'Actualité des Droits Européens*, <http://jade.u-bordeaux.fr>, septembre 2015 : <https://revue-jade.eu/article/view/676>

*) **La prévalence du maintien du lien de filiation biologique au bénéfice des parents non violents ou maltraitants : Cour EDH, 4^{ème} section, affaire S.H. contre France, 13 octobre 2015**, req. n°52557/14, JADE : *Journal d'Actualité des Droits Européens*, <http://jade.u-bordeaux.fr>, déc. 2015 : <https://revue-jade.eu/article/view/681>

*) **Le droit à l'attribution d'un logement est un « droit civil » : Cour EDH, 4^{ème} section, Fazia et Ali c/ France, 20 octobre 2015**, req. n°40378/10, JADE : *Journal d'Actualité des Droits Européens*, <http://jade.u-bordeaux.fr>, déc. 2015 : <https://revue-jade.eu/article/view/677>

*) **Selon la Cour européenne, l'animal est un bien comme les autres**, obs. **sous Cour EDH, arrêt du 15 juillet 2010, Affaire CHAGNON et FOURNIER contre France**, *Revue semestrielle de droit animalier*, 2010, II.

*) **De l'incidence de la Convention européenne des droits de l'Homme sur le contentieux relatif aux animaux (le droit au procès équitable)**, obs. **sous Chambre criminelle, 4 mai 2010**, *Revue semestrielle de droit animalier*, 2010, I.

*) **De l'incidence de la Convention européenne des droits de l'Homme sur le contentieux relatif aux animaux (le droit au respect des biens)**, obs. **sous Conseil d'Etat, 2 juin 2010**, *Revue semestrielle de droit animalier*, 2010, I.

*) **La procédure des dossiers devant le Comité permanent de la Convention de Berne : vers l'ouverture d'une *actio popularis* au secours de la biodiversité**, *Revue semestrielle de droit animalier*, 2009, II.

*) **Obs. sous Conseil d'Etat du 18 juin 2008 et 23 février 2009**, *Revue semestrielle de droit animalier*, 2009, I.

*) **L'égalité dans l'établissement des filiations : la Cour de cassation précède, in extremis, le législateur. Civ. 1^{re}, 14 février 2006**, *Annuaire de droit européen, Vol. IV, 2006*, Bruylant, 2008.

*) **Le précieux soutien de la Cour EDH aux revirements pour l'avenir. Cass. Ass. Plén. 21 décembre 2006**, *Annuaire de droit européen, Vol. IV, 2006*, Bruylant, 2008.

Communications sans actes

Colloques

*) **L'intersexuation de l'enfant, expression de la misopédie : le rôle du droit** in La misopédie – La domination adulte dans les discours contemporains, Colloque des 3 et 4 octobre 2024, Université de Limoges : <https://www.unilim.fr/ehic/2024/09/19/colloque-misopedie-la-dominance-adulte-dans-les-discours-contemporains-artistiques-scientifiques-politiques-et-medicaux/> ; <https://mediaserver.unilim.fr/videos/carine-laurent-boutot/>

*) **La protection de la vulnérabilité dans les relations de soins dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme** in Vulnérabilité et relation médicale, Colloque - Table ronde du 20 septembre 2024, MSH Alpes – Université Grenoble Alpes : <https://crj.univ-grenoble-alpes.fr/actualites/colloque-vulnerabilites-et-relation-medicale>

*) **Quel(s) contrôle(s), quelle(s) responsabilité(s) ?** Discutante in Les relations EU-Turquie : un nouveau modèle de coopération en matière de gestion des flux migratoires, Colloque du 1^{er} décembre 2017, Faculté DEG, Université d'Orléans : <https://www.youtube.com/watch?v=XM9zQ39XHN8&t=4s>

*) **Les conflits d'intérêts sous l'angle de la Convention européenne des droits de l'homme in La notion d'intérêt(s) en droit**, Colloque des 12 et 13 octobre 2017, Faculté DEG, Université d'Orléans. <https://www.youtube.com/watch?v=QjcKcTpS81o>

Conférences

*) **La procréation, sciences et droit face au désir d'enfant : le point de vue du juriste**, Conférence du 23 janvier 2019, Composante COST, Université d'Orléans.

*) Participation à la **table ronde de l'automne des sciences**, consacrée à l'intelligence artificielle, Conférence du 6 novembre 2018, Composante COST, Université d'Orléans.

*) **Les alternatives à la prison : vers une meilleure efficacité des peines**, Conférence du 3 mai 2018, Faculté DEG, Université d'Orléans.

*) **Contrats et convention européenne des droits de l'homme : la stratégie d'évitement de la réforme** in Cycle de conférences : le nouveau droit des contrats – le Code civil réformé, La réforme et les contrats internationaux, 6 juin 2017, Faculté DEG, Université d'Orléans.

*) **La liberté d'expression dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme : un droit aux multiples facettes** : Conférences pour Amnesty international, Tulle, 22 janvier 2016.

*) **La lutte contre la torture : propos introductifs**, Conférence du 19 mars 2015, Centre universitaire d'études juridiques de Bourges, Faculté DEG, Université d'Orléans.

*) **La Cour européenne des droits de l'Homme garante des droits fondamentaux des enfants nés d'une gestation pour autrui** in La gestation pour autrui : les réponses du droit, Conférence du 27 novembre 2014, Centre universitaire d'études juridiques de Bourges, Faculté DEG, Université d'Orléans.

*) **La conception : vers le droit de devenir parents biologiques ?** in Les droit fondamentaux aux frontières de la vie Conférence du 4 avril 2013, Centre universitaire d'études juridiques de Bourges, Faculté DEG, Université d'Orléans.

*) **Temps de travail et vie personnelle : Aspects européens**, in Le temps de travail : regards croisés. Conférence du 15 mars 2012, Centre universitaire d'études juridiques de Bourges, Faculté DEG, Université d'Orléans.

*) **La vie familiale : un droit en cours d'édification**, in Homosexualité, homoparentalité : le droit à une vie familiale ? Conférence du 15 mars 2011, Centre universitaire d'études juridiques de Bourges, Faculté DEG, Université d'Orléans.

Co-Organisation de manifestations scientifiques

1) Sciences et conscience : débats transdisciplinaires

Depuis les états généraux sur la bioéthique, scientifiques, juristes, praticiens médicaux, société civile attendent une réforme. Celle-ci est tardivement intervenue par l'intermédiaire de la loi 2021-1017 du 2 août 2021.

Aussi, plusieurs chercheurs de l'Université d'Orléans, des praticiens du Centre hospitalier et des intervenants extérieurs se proposent de visiter les différents thèmes de la bioéthique, en croisant leurs regards de juristes, de scientifiques mais aussi de philosophes ou de sociologues. Il s'agit de confronter les choix du législateur aux progrès de la science et à la réalité des pratiques médicales, sans ignorer les enjeux éthiques que peuvent emporter chaque évolution scientifique et juridique. En outre, les récents développements liés à la pandémie de Covid ont mis en lumière la nécessité d'une meilleure diffusion de la culture scientifique, interrogé la plasticité de notre état de droit au regard de l'état d'urgence sanitaire et souligné les forts enjeux des questions de santé publique pour le champ politico-social. La pertinence de ce projet s'en trouve donc encore renforcée.

Les conférences sciences et conscience réunissent des juristes, des philosophes, des scientifiques, des médecins et praticiens de la santé et sont ouvertes à tous publics. Elles portent pour ambition d'initier un dialogue pluridisciplinaire ayant vocation à se transformer en recherche transdisciplinaire.

Partenaires : Université D'Orléans, Centre de recherche juridique Pothier, CHRU D'Orléans, Orléans Métropole.

Pour aller plus loin : <https://manifcrjp.sciencesconf.org/resource/page/id/33>

2024 : Tous Addicts ?

A côté des addictions « traditionnelles » au tabac, à l'alcool ou aux drogues, la société contemporaine multiplie les propositions tentatrices : internet, réseaux sociaux, jeux en ligne mais aussi sport, nourriture, sexe...qui peuvent engendrer de véritables dépendances. Ces conduites addictives ne reçoivent pas toutes les mêmes réponses, selon leur degré d'acceptabilité sociale et de mobilisation politique. Beaucoup sont tolérées. Certaines sont

réprimées lorsqu'elles mettent en danger le corps social ou portent préjudice à autrui. Toutes peuvent être prévenues via des campagnes de sensibilisation et traitées par une prise en charge médicale pluridisciplinaire. Pourquoi un tel manque d'unité dans la réponse apportée aux addictions ? Probablement parce que si l'addictologie est une discipline médicale transversale, le droit ne définit pour sa part que la seule toxicomanie parmi le large éventail des addictions. Quant à la philosophie et à la sociologie, elles les envisagent au travers des catégories du libre-arbitre, de la volonté, du normal et du pathologique.

Il convient donc de s'interroger d'abord sur le sens du terme addiction et le champ des pratiques qu'il recouvre (avec leurs convergences et leurs singularités), avant d'envisager les réponses - collectives ou spécifiques - que lui apportent les différentes disciplines.

Pour aller plus loin : <https://www.orleans-metropole.fr/actualites/detail/conference-tous-addicts> ;
https://www.youtube.com/watch?v=pRexMC_CoY4

2023 : La fin de vie : enjeux éthiques, demande sociale et évolutions législatives

M. Régis Aubry, Professeur de médecine, responsable du pôle Autonomie au CHU de Besançon et membre du CCNE

M. Alain Claeys, Ancien député, ancien Maire de Poitiers, Président de la Commission spéciale sur le projet de loi bioéthique en 2010-2011, co-auteur de la loi Claeys-Leonetti du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, membre du CCNE, co-rapporteur de l'avis 139 sur les enjeux éthiques relatifs aux situations de fin de vie du CCNE

M. Bernard Reber, Philosophe moral et politique, directeur de recherche au CNRS. Membre du collège des garants de la Convention citoyenne sur la fin de vie.

Depuis le début des années 2000, le cadre juridique entourant la fin de vie a connu des évolutions notables en France, avec en particulier les avancées majeures des lois Leonetti de 2005 et Claeys-Leonetti de 2016. Très récemment, le sujet a été abordé par une Convention citoyenne, au fonctionnement novateur, dont les conclusions ont été remises en avril dernier. La conférence du cycle Sciences, conscience et droit a donc été pensée à la lumière de ces récents développements. Elle abordera la question de la fin de vie à proprement parler, des soins palliatifs à l'aide active à mourir. Elle traitera également du sujet difficile de la construction de la norme en bioéthique : par qui ? Par le législateur ? Par les citoyens ? Par les médecins ? Par les malades eux-mêmes ? Ainsi, les travaux de la convention citoyenne peuvent entrer en résonance, voire en dissonance avec la déontologie et l'éthique de praticiens de santé. Comment dès lors concilier les attentes sociales, les réflexions citoyennes et les exigences déontologiques du monde médical, voire l'opposition d'une partie de celui-ci ? Comment le législateur peut-il travailler au cœur de ces différentes tensions ? Quels enseignements peut-il tirer des expériences menées à l'étranger ?

Pour aller plus loin :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLe9S7Ud4EQv2xSKxadnm6u1z2IIDtOcq8>

2021 : La vaccination : entre protection et contrainte

Depuis la découverte par E. Jenner en 1796 du pouvoir protecteur de la vaccination, celle-ci a puissamment contribué au recul de la mortalité et à la réduction des complications liées à certaines maladies contagieuses comme la variole, la rougeole ou la rubéole. Au-delà de l'immunité individuelle qu'elle procure, la vaccination a également pour objectif de protéger les populations en évitant la propagation d'épidémies. Elle est pourtant de plus en plus contestée, comme le démontrent les actions intentées contre la loi du 25 janvier 2018 qui a étendu la couverture vaccinale obligatoire à huit vaccins supplémentaires et surtout le déploiement d'un fort mouvement antivax en lien avec l'épidémie de Coronavirus. Sont ainsi discutés la réalité de l'immunité vaccinale, l'existence de certains risques (avérés ou hypothétiques) à court, moyen ou long terme, qu'ils soient liés à la composition du vaccin lui-même ou à celle de ses adjuvants, mais aussi les atteintes à certains droits fondamentaux mis à mal par l'obligation vaccinale. Les bénéfices de la vaccination et a fortiori son caractère nécessaire font l'objet de contestations plurielles, donnant même lieu à d'importantes manifestations sur la voie publique. Entre la

nécessité sociale et les craintes individuelles ou les convictions, ce ne sont pas seulement deux conceptions de la pratique vaccinale qui s'opposent mais, plus largement, deux visions de la science et de l'homme.

Pour aller plus loin : <https://www.youtube.com/watch?v=vRgt5j2pkKc>

2019

***) Le transhumanisme : homme augmenté ou humanité trahie ?**

Hier simple fiction, le transhumanisme rejoint désormais la réalité. Ce mouvement international et transdisciplinaire prônant l'amélioration des performances physiques et mentales de l'être humain devient possible grâce aux découvertes nées de la recherche scientifique et technique, notamment les neurosciences, la thérapie génique ou l'intelligence artificielle. Espérant l'allongement de la vie, l'immortalité même, le transhumanisme choisit de bouleverser notre intégrité humaine. Dans le domaine médical plus particulièrement, il conduit à nous interroger sur la fragile frontière existant entre l'augmentation, l'amélioration et la réparation de l'être humain et sur les inégalités dans l'accès à des techniques que le droit devra encadrer.

***) La procréation – sciences et droit face au désir d'enfant**

De toutes les questions posées par la bioéthique, la procréation est celle qui passionne et divise le plus l'opinion – sans doute parce qu'elle renvoie aux racines intimes du désir et de la vie. Si les techniques de procréation médicalement assistée permettent de s'affranchir des données de la conception naturelle, le législateur français a choisi d'en réserver l'accès aux couples hétérosexuels infertiles ou risquant de transmettre une maladie d'une particulière gravité.

Les projets parentaux de personnes seules ou en union homosexuelle ne peuvent dès lors se réaliser qu'à la faveur d'un tourisme procréatif autorisé par des législations étrangères plus permissives.

La réforme prochaine des lois bioéthiques conduira à décider si la médecine et le droit doivent accueillir tous les désirs d'enfants. Ouverture de la PMA à toutes, autorisation de la gestation pour autrui, droit à l'autoconservation ovocytaire de précaution sont autant de questions délicates auxquelles le législateur devra répondre, dans un contexte marqué par des revendications antagonistes, porteuses de visions de la société et de l'humanité difficilement compatibles.

2018 : Le don d'organes – principes législatifs et réalités médicales

Contrairement à des thèmes polémiques comme la procréation, les données de santé ou le développement de l'intelligence artificielle, la question du don d'organes fait a priori consensus. Articulée autour de 3 grands principes qui lui garantissent un haut niveau d'exigence éthique (le consentement du donneur, l'anonymat du don, la gratuité du don), son socle législatif ne sera probablement pas mis en cause dans le cadre de la révision actuelle des lois de bioéthique. Pour autant, la réalité de la pratique médicale, tout comme les avancées de la recherche scientifique ne manquent pas d'affecter le sujet du don d'organes, à l'image de l'ensemble du champ de la bioéthique, suscitant constamment de nouveaux questionnements : comment résoudre le lancinant problème du nombre insuffisant de greffons par rapport aux besoins ? Dans ce contexte contraint, faut-il prioriser les receveurs ? Sur quels critères ? Quelles responsabilités sont mises en œuvre lorsque les greffons ne sont pas parfaitement sains ? La production d'organes artificiels est-elle une solution alternative au manque de greffons ? Ne pose-t-elle pas de redoutables problèmes économiques et moraux ? Qu'en est-il de la douloureuse situation dite des « bébés médicaments » ?

*

2) Cycle de conférences – Centre universitaire d'études juridiques de Bourges :

Entre les années 2011 a été créé puis animé un cycle de conférences, afin de s'inscrire dans le maillage territorial caractérisant l'université. Ont été associés les praticiens locaux et la société civile. Des enseignants-chercheurs de l'Université d'Orléans, mais aussi d'autres universités françaises et étrangères sont intervenus. La Cour d'appel de Bourges et son barreau ont particulièrement contribué au rayonnement de ce cycle de conférences.

2015

- *) Regards croisés sur la Cour d'assises
- *) La lutte contre la torture, Conférence en collaboration avec Amnesty international
- *) La jurisprudence face aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme : une comparaison franco-italienne

2014

- *) La gestation pour autrui : les réponses du droit
- *) Le mariage en droit italien
- *) Regards croisés sur l'action de groupe

2013

- *) La force obligatoire du contrat, entre mythes et réalités
- *) Les droits fondamentaux aux frontières de la vie
- *) Les facettes de la responsabilité de l'employeur
- *) Regards croisés sur la procédure pénale à l'aune des droits fondamentaux

2012

- *) Le temps de travail : regards croisés

2011

- *) Le refus de soins
- *) Les victimes des mouvements sectaires : quelles protections ?
- *) La procédure pénale en questions
- *) La question prioritaire de constitutionnalité
- *) Homosexualité, Homoparentalité : droit à une vie familiale ?